

20 mai 2021 -09:58

Vive la nature dans notre mer du Nord !

Demain, 21 mai, nous célébrons la journée européenne Natura 2000. Ce réseau de zones naturelles protégées n'existe pas seulement sur terre mais aussi en mer. Dans la partie belge de la mer du Nord, 37% de ce territoire sont désignés comme zones naturelles, ce qui est bien supérieur à la moyenne européenne de 8,9%. L'objectif : protéger et restaurer les habitats et les espèces animales.



La mer du Nord abrite plus de 2 000 espèces d'animaux et de plantes. Cette biodiversité provient des nombreux bancs de sable peu profonds de notre mer, qui contiennent des lits de gravier (qui accueillent jadis des bancs d'huîtres) et des bancs de vers tubicoles. Ces habitats sont de véritables « hotspots » pour la biodiversité ; les lits de gravier, par exemple, sont des refuges uniques pour des espèces gravement menacées comme l'alcyon et la chaline. Dans les endroits où le ver tubicole est fréquent, le nombre total d'espèces animales est quatre à six fois plus élevé qu'ailleurs.

Cinq zones protégées

Cinq zones protégées ont été définies dans la partie belge de la mer du Nord :

- Deux zones de protection des habitats :
 - les « Vlaamse Banken » à l'ouest, désignés pour la protection :

- des bancs de sable et de vers tubicoles et des lits de gravier
 - du marsouin commun, du phoque commun et du phoque gris
- le « Vlakte van de Raan » à la frontière avec les Pays-Bas, désigné pour la protection des bancs de sable et de vers tubicoles
- Trois zones de protection des oiseaux situées le long de la côte où les oiseaux peuvent s'alimenter et se reposer.

Restrictions sur les activités dommageables

L'objectif du réseau Natura 2000 est de maintenir la diversité biologique. Dans ces zones, le Service Milieu Marin du SPF Santé publique prend des mesures pour protéger et restaurer la nature. Ainsi, la pêche au filet maillant y est interdite ; des mesures sont prises pour limiter le bruit sous-marin et des travaux sont en cours pour la restauration éventuelle des lits de gravier.

En outre, les activités qui pourraient être dommageables aux espèces et habitats protégés (telles que la construction d'éoliennes et l'extraction de sable) doivent faire l'objet d'une "évaluation appropriée". Ce n'est que si cette évaluation montre qu'il n'y a pas d'impact négatif sur les objectifs de la zone naturelle que l'activité peut avoir lieu.

Au niveau international : les Blue Leaders

La Belgique agit également au-delà de ses frontières. Il existe en effet de vastes zones qui échappent à la juridiction d'un pays (la haute mer) et qui nécessitent une protection internationale. Notre pays est à la tête des "[Blue Leaders](#)"; un groupement de pays qui vise à protéger au moins 30% des océans d'ici 2030, via un réseau mondial de zones marines protégées ("30x30"). En outre, les Blue Leaders plaident en faveur d'un nouveau traité des Nations Unies pour la protection de la biodiversité en haute mer. Ces actions devraient renforcer la santé et la résilience de l'océan.

La mer commence chez vous

Avec la campagne "La mer commence chez vous", le Service Milieu Marin veut encourager chacun à protéger la mer du Nord et ses habitants. Le site web www.lamercommencechezvous.be propose de nombreux conseils, comme celui de veiller à ce que les masques buccaux, les mégots de cigarettes et autres déchets ne finissent pas dans la mer via le vent, les ruisseaux et les rivières.

Le mouvement [#EnsemblePourLaBiodiversité](#) nous appelle également à travailler ensemble pour la biodiversité. Le site www.ensemblepouurlabiodiversite.be rassemble informations et conseils.

Le vice-premier ministre et ministre de la mer du Nord, Vincent Van Quickenborne : « *Notre partie de la mer du Nord abrite la plus grande zone naturelle de notre pays. Il sert de lieu de reproduction à de nombreuses espèces de poissons et abrite une biodiversité riche et vivante. Mais en même temps, notre mer du Nord est aussi le moteur de l'économie bleue avec de nombreuses activités telles que la navigation, la pêche, l'énergie renouvelable, l'extraction de sable, etc. Tout cela n'est possible que si nous pouvons garder la mer du Nord en bonne santé. Cela nécessite un important travail d'équilibrage et des*

recherches scientifiques approfondies. Ainsi, 24 études sur la nature sont actuellement en cours pour déterminer les conditions dans lesquelles les éoliennes peuvent être placées dans la zone Princesse Elisabeth, dont environ 3/4 sont situées dans ou à côté d'une zone Natura 2000. Notre pays est également un pionnier dans la réduction du bruit sous-marin des navires et dans la surveillance de l'impact des éoliennes sur les écosystèmes. En outre, nous menons régulièrement des actions coordonnées pour réduire la soupe de plastique. Mais la mer ne connaît pas de frontières et c'est pourquoi nous prenons l'initiative au niveau international en tant que Blue Leader afin d'encourager les autres pays à travailler ensemble pour protéger au moins 30 % de l'océan mondial grâce à un réseau mondial de zones marines hautement et entièrement protégées d'ici 2030. »

Plus d'informations

- www.notremerdunord.be > rubriques "[biodiversité naturelle](#)" et "[activités en mer](#)" (y compris la protection et restauration de la nature)
- www.aménagementdesespacesmarins.be sur les différentes activités dans notre mer du Nord (avec la brochure "[Cela bouge en mer. Le plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026](#)")

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be